

Chers clients, chères clientes,

Nous faisons suite à notre dernier courrier sur le sujet en date du 20 janvier et vous confirmons extension de cet accord de process pour le mois de mars (du 1<sup>er</sup> au 31 mars) avec la modification ci-dessous en rouge

Pour donner suite aux décalages de navires à l'export nous tenons à vous informer du process suivant en ce qui concerne la facturation des frais de *demurrage* et *detention*.

Nous allons :

- Bloquer la date de *demurrage* sur l'ETA (*Expected Date of Arrival*) des navires en lieu et place de l'ETD (*Expected Date of Departure*) à compter du 17/12/2020 et ce jusqu'au 31/03/2021 pour tous POL et tous services ... merci noter que ce process temporaire ne s'applique que sur les seuls bookings passés auprès de ONE France
- Les samedi et dimanche ne seront plus exclus des facturation *demurrage* et *detention* à compter du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 31 mars 2021, pour les POL : Le Havre et Fos.

Nous vous rappelons que ce process est mis en place à titre exceptionnel du fait de la période actuelle impactant le schedule des navires

Merci encore pour votre compréhension.

Sincères salutations

ONE France



**For cargo to/from Europe/Mediterranean:**

Latest Basic Ocean Freight rates, Bunker Related Charges, THCs (origin or destination), Security Related charges, Peak Season Surcharges (if applicable) can be accessible at our website:

<https://eua.one-line.com/standard-page/europe-fak-ocean-tariff>

[https://ecommm.one-line.com/ecom/CUP\\_HOM\\_3116.do](https://ecommm.one-line.com/ecom/CUP_HOM_3116.do)

<https://eua.one-line.com/standard-page/eua-local-surcharges>

Other charges such as local charges and contingency charges may apply.